

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCOMMUNAL

AR Prefecture

06B2022070712-20220712-DBC20220712_04-DE
Recu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

N° DBC 20220712-04

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2022 à 16H

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés:

Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Ludovic COMBE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Approbation de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit de l'EFS de Courpière

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment sa compétence supplémentaire « création et gestion de maisons de services au public »,

Le rapporteur explique qu'en prévision de l'ouverture de l'EFS de COURPIÈRE le 16 août 2022, il convient d'approuver la nouvelle version de la Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit de l'EFS de COURPIÈRE, qui définit les conditions d'accueil des organismes sociaux partenaires souhaitant proposer des permanences physiques régulières dans les 3 bureaux prévus à cet effet.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés:

3

Membres présents sans voix
délibératives : 0

Total votants :

19

AR Prefecture

063-200070712-20220712-DBC20220712_04-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Cette convention fixe les tarifs d'utilisation des locaux comme suit :

- participation annuelle forfaitaire aux frais téléphoniques à 70 €/an ;
- en outre, les organismes prendront en charge les frais de la location du photocopieur (location et copies) calculés au prorata du nombre d'utilisateurs et de l'alimentation en feuille du photocopieur.

Une 10^{aine} de structures devrait bénéficier desdits bureaux : Maison des Solidarités (MDS) de THIERS, Mission locale, association Passerelle, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit de l'EFS de COURPIÈRE ;
- **Approuver** les tarifs d'utilisation des locaux ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 16

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon